



COMMUNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018

Cher.es collègues contractuel.les,

En se présentant à la CCP des personnels contractuels des lycées maritimes, nos deux organisations SNETAP-FSU et SNUITAM-FSU s'engagent ensemble pour lutter contre la précarité et défendre vos droits :

Se battre contre la précarité : obtenir la titularisation de toutes et tous !

Nos deux organisations et nos futur.es représentant.es exigent **un véritable plan de titularisation pour toutes et tous qui mette fin définitivement à la précarité** qui affecte plus particulièrement les lycées maritimes. Ce plan doit reposer sur l'ouverture d'un nombre de postes au moins égal à celui des agents à dé-précariser quelque soit le support actuel de leur rémunération (ministère, EPL). Afin de ne pas reproduire de la précarité, il est primordial que chaque année, dans tous les corps, options, soient organisés des concours externes et internes permettant le renouvellement ordinaire des personnels ;

Se battre pour les droits des agents au quotidien !

- Combattre les licenciements et les non-reconductions de contrats en particulier pour celles et ceux travaillant, souvent depuis des années, sur des missions permanentes de service public.
- Se battre pour obtenir des rémunérations (grilles indiciaires et primes), des droits sociaux (chèques vacances, prestations sociales) et des conditions de travail et d'emploi identiques aux titulaires exerçant des fonctions analogues.
- Exiger l'extension des attributions de la CCP pour une véritable défense collective de tous : droit à la formation, prise en compte des qualifications, mobilité, recours individuels, etc.
- Lutter contre toutes les formes de précarité (psychologique, sociale et matérielle), toutes les formes de discrimination.
- Revendiquer que la gestion de l'ensemble des agents contractuels soit nationale et non régionale ou locale, pour une véritable justice entre les personnels et ainsi éviter les dérives clientélistes.

Retrouvez nous ici : <https://www.snetap-fsu.fr/Profession-de-foi-pour-les-CCPN-des-personnels-contractuel-les.html>

Dernière minute : La Direction des Affaires Maritimes vient de nous informer qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément à une demande portée par nos deux organisations depuis plusieurs années (<https://www.snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-FSU-a-rencontre-le-DRH-du-MTES-pour-les-lycees-maritimes.html>) , les obligations de service des enseignant.es contractuel.les seront alignées sur celles des Agents contractuels du ministère de l'Agriculture ! Enfin ! 18 heures de service hebdomadaire, prime ISOE part fixe et variable.

Si nous sommes élu.es nos veillerons à bien faire respecter cet engagement !

Votez pour des représentant.es présent.es dans tous les LPM !

Stéphanie Le GOC, Enseignante d'Anglais contractuelle au LPM de Cherbourg

Pierrick Daniellou, Enseignant contractuel d'EPS au LPM de St Malo

Marie-Thérèse Hurot, Enseignante contractuelle de Physique-Chimie au LPM de Bastia